

# Scandaleuse condamnation de Christine Tasin : 8000 euros pour les autocollants « islam assassin »!

écrit par Christine Tasin | 20 juin 2019

contexte.

En l'espèce, le mot islam, d'après le dictionnaire Larousse, a plusieurs sens ; il désigne la religion des musulmans mais aussi l'ensemble des peuples qui professent cette religion. Le sens des mots compris sur l'autocollant s'apprécie avec l'image y figurant ainsi qu'avec le texte publié sur internet dans lequel l'autocollant est reproduit, ce texte explicitant le sens de l'autocollant et appelant à diffuser celui-ci. Les mots assassin et dehors évoquent des personnes et la présence d'un poignard ensanglanté et de sang qui coule fait référence aux attentats commis par des personnes musulmanes au nom de leur vision de l'islam.

On s'y attendait, eu égard au procès surréaliste qui s'était déroulé en avril dernier, où les juges, au lieu de parler de liberté d'expression, voulaient absolument me convaincre que l'islam était comme le christianisme et le judaïsme...

Lire ci-dessous pour rappel les articles concernant le procès :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/11/islam-assassin-audience-de-christine-tasin-sous-haute-tension-qui-assassine-qui/>

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/10/islam-assassin-pour-la-mediocre-orly-rezlan-avocate-du-mrap-nous-serions-des-extremistes-sionistes/>

Le résultat de ce procès, la condamnation et les indemnités somptuaires accordées aux parties civiles sont et un règlement

**de compte** (je ne me suis pas laissée faire, je ne les ai pas laissés faire croire que le mot « islam » signifierait « les musulmans », ça se paye) et **l'application de la charia en France. Le retour du délit de blasphème.** Le CCIF et l'OCI de jubiler...

.  
Je suis donc condamnée à 100 jours amende de 20 euros soit 2000 euros... à verser immédiatement ! D'habitude l'appel est suspensif mais là, exceptionnellement, les juges qui voulaient ma peau m'obligent à la verser tout de suite, ainsi que les indemnités qu'ils ont accordées aux parties civiles, la Licra et le Mrap, respectivement chacun 3000 euros ( 1500 d'indemnités et 1500 pour les frais d'avocat). Soit la modique somme de 8000 euros...

.  
**Et les attendus valent le détour... Je n'ai jamais vu des juges aussi fainiasses et aussi peu sérieux, faisant leurs et les assertions des vautours de la Licra et... les attendus d'un autre jugement ! Incroyable... et illégal, on peut le supposer et même l'espérer. Les juges de la Cour d'appel en décideront.**

.  
**Le mot islam :**

*contexte.*

*En l'espèce, le mot islam, d'après le dictionnaire Larousse, a plusieurs sens ; il désigne la religion des musulmans mais aussi l'ensemble des peuples qui professent cette religion. Le sens des mots compris sur l'autocollant s'apprécie avec l'image y figurant ainsi qu'avec le texte publié sur internet dans lequel l'autocollant est reproduit, ce texte explicitant le sens de l'autocollant et appelant à diffuser celui-ci. Les mots assassin et dehors évoquent des personnes et la présence d'un poignard ensanglanté et de sang qui coule fait référence aux attentats commis par des personnes musulmanes au nom de leur vision de l'islam.*

Apparemment, bien que j'aie pris la peine d'expliquer que Larousse était complètement disqualifié pour tout ce qui

concerne l'islam, puisqu'appartenant à Lagardère dont le Qatar est l'actionnaire principal, les juges ont persisté, ne prenant pas la peine d'utiliser les autres définitions que j'avais produites et qui valaient autre chose, le *Dictionnaire de l'Académie française* et le dictionnaire d'Alain Rey, 2 références absolues... Sans parler des derniers livres parus montrant que le Qatar finançait et l'islamisation de la France et le terrorisme, comme *Qatar Papers*.

Or, il y a 2 raisons à ce parti-pris, à cette absence d'objectivité : une raison idéologique, les juges défendant l'islam comme s'ils étaient musulmans, obéissant à Macron et aux vautours droidelhomistes ; et une raison qui ne leur fait pas honneur, ils se sont contentés de reprendre les conclusions de la Licra, partie civile, qui, avec l'objectivité qu'on lui connaît, avait utilisé le Larousse. On se souvient d'ailleurs que j'avais bondi lorsque la Présidente, en jetant un oeil sur l'avocat de la Licra avait prononcé le mot Larousse...

**Les mots qui me sont reprochés, et là, il faut se marrer. Enfin, il vaut mieux le prendre comme cela :**

---

En outre, le texte figurant sur le site, s'il mentionne certes la religion, emploie les termes suivants : « *Grand Remplacement qu'on leur prépare* », « *invasion qu'on leur impose* », « *cinquième colonne des coreligionnaires, de plus en plus nombreux pénétrer sur le territoire français* ». Il affirme que « *nous sommes en guerre* » et évoque la « *solution* » d'opérer une « *émigration massive de tous ceux qui préfèrent la charia aux lois de la République* ». Il se réfère donc aux membres de la communauté musulmane dans son ensemble et à la nécessité affirmée par les propos poursuivis de faire sortir ceux-ci de notre pays.

En effet ceci ne figure pas sur l'autocollant, et j'étais traînée au tribunal pour l'autocollant. Aucune plainte n'avait été déposée contre l'article... Me voilà jugée et condamnée pour

un texte expliquant pourquoi l'islam doit être mis hors-la-loi et non pour un simple autocollant. On appréciera que, dans un premier temps, on veuille me faire dire que islam = « tous les musulmans » et que, ensuite, on me condamne au motif que le texte accompagnant les autocollants demanderait la remigration de « ceux des musulmans qui préfèrent la charia aux loi de la République. ». . . Quelle logique, quelle cohérence ! Quelle objectivité ! Mais quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage.

**Et le meilleur est pour la fin :**

*Au vu de ces éléments, dans ce contexte, l'autocollant diffusé sur le site internet et mis à disposition pour être collé « dans des endroits stratégiques » n'est pas, contrairement à ce que la prévenue déclare, une critique de la religion musulmane. Il appelle explicitement par ce slogan où la scansion d'Islam caractérise l'exhortation, les mots « Islam assassin » ayant d'ailleurs déjà été répétés par la prévenue publiquement, à expulser les personnes musulmanes dans leur ensemble de France, la*

*communauté musulmane étant ici caractérisée dans sa globalité par les assassinats qu'elle commettrait au nom de sa religion, l'emploi du mot assassin dans ce texte suscitant la peur, le dégoût et la haine, sentiments renforcés par l'image du sang qui coule et délabousse les lettres, du poignard ensanglanté et de la mosquée ainsi que par le texte du site, appelant à se défendre contre les « coreligionnaires » dans ce qui est appelé une guerre. Il s'agit donc d'une exhortation à haïr ou à être violent envers les musulmans à raison de leur religion.*

*Partant, l'infraction est constituée et la prévenue sera déclarée coupable des faits reprochés.*

**Vous voulez rire (ou pleurer, devant l'état de notre justice ?** ). Ces attendus ont été rédigés avec des copiés-collés du procès qui m'a été fait pour avoir crié « islam assassin » après les assassinat des deux policiers de Magnanville ! Il m'avait été reproché d'avoir « scandé » ce cri de révolte...

*Il appelle explicitement par ce slogan où la scansion d'Islam ( et ils mettent une majuscule à islam, les dhimmis ! )*

*caractérise l'exhortation...[...] à expulser les personnes musulmanes dans leur ensemble de France.*

Mauvaise foi, incapacité... illettrisme ? Les deux, mon colonel ? Parce que ne pas savoir lire un texte, et traduire « ceux des musulmans qui... » par « les musulmans dans leur globalité » il faut le faire !

Quant à la scansion de « islam assassin » qui n'existe évidemment pas dans un autocollant, ainsi que le mot « exhortation », ils sont juste tirés des attendus du jugement de la Cour d'appel de décembre 2017 (affaire en cassation par ailleurs ! ).

tragique dans lequel ces propos ont été tenus et la particulière horreur des actes commis à l'encontre du couple de policiers, par la description du sort que les musulmans réservent aux femmes -violences, harcèlement, agressions sexuelles, viols-, par la scansion à de multiples reprises du slogan « islam assassin », repris en chœur par l'auditoire, et par l'exhortation finale à prendre les armes, au sens propre du terme, pour se défendre ; que le fait que, comme Christine Tassin l'a indiqué à l'audience, aucune

## **Conclusion**

Voici un sacré déni de justice, un de plus.

Je disais il y a quelques années qu'il y avait au moins un tribunal islamique en France, à Belfort, je crains de devoir dire qu'il commence à y en avoir un certain nombre, voire un nombre certain. Et avec la loi Avia qui est examinée en ce moment à l'Assemblée nationale, cela ne va pas s'arranger, puisque Macron-Avia font entrer carrément l'islamophobie au sens du CCIF dans la loi pénale. ENORME !

Je vais donc faire appel, parce que l'on ne peut pas, bien évidemment, accepter une telle forfaiture, un tel coup de canif donné à la liberté d'expression. Il n'est pas possible de laisser s'installer une jurisprudence qui interdirait à tous les Français de pouvoir critiquer l'islam.

.

**Ce procès et l'appel qui vont suivre ont des enjeux énormes. Merci à tous ceux qui le peuvent de nous aider à payer les frais d'avocat et les sommes dues aux parties civiles, au nom de la liberté d'expression, au nom de la libre critique des dogmes, au nom de la légitime lutte contre l'islamisation de notre pays.**

*Vous pouvez envoyer un chèque à Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14 ou bien faire un don via Paypal.*

<http://resistancerepublicaine.com/don/>

Merci d'avance à tous.